



VILLE DE
DIEKIRCH

Diekirch, le 28 mai 2020

Entente des Sociétés sportives Diekirch
c/o Monsieur Ally Doerfel
2A Rue Tony Schmit
L-9081 Ettelbruck

Concerne: Infrastructures sportives à Diekirch

Monsieur,

Conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 26 mai 2020 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, les infrastructures sportives à Diekirch seront de nouveau accessibles au public, à **l'exception des salles des sports à l'école fondamentale qui restent fermées jusqu'à nouvel ordre.**

D'habitude les services communaux ont procédé à des travaux d'entretien dans ses immeubles sportifs au courant du mois d'août, mais, vu les circonstances exceptionnelles due à la pandémie Covid-19, **les travaux d'entretien au Hall Sportif dans la rue Merten et à la Piscine seront réalisés pendant la période du 08 juin au 05 juillet 2020 inclus. Ainsi les locaux prémentionnés (Hall sportif et Piscine) ne seront accessibles qu'à partir du 06 juillet 2020.**

Néanmoins, en cas de besoin, les vestiaires et douches sont **partiellement** accessibles **sur demande pendant les travaux d'entretien dont question ci-dessus.**

Nous vous prions de bien vouloir transférer la présente lettre aux associations sportives concernées. Les associations sportives sont tenues de respecter les prescriptions sanitaires imposées par les instances gouvernementales et communales et par les Fédérations sportives respectives.

En vous remerciant d'avance de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.



Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Le Bourgmestre, le secrétaire,

Claude Haagen

Rene Liltz